

ENTRETIEN PHARMACEUTIQUE

1/3



DÉFINITION

L'entretien pharmaceutique est un rendez-vous que le pharmacien peut proposer à des patients sous traitements chroniques ou à des personnes âgées polymédiquées afin de les accompagner dans le suivi de leur traitement. Il permet d'assurer une prise en charge personnalisée et optimale.



À LIRE



« L'accompagnement pharmaceutique - Un patient chronique mieux pris en charge » sur www.ameli.fr

Pharmacien > Votre exercice professionnel > Services aux patients > Accompagnement des patients chroniques > En pratique



BON À SAVOIR

Dans ameli.pro, le pharmacien peut saisir les nouvelles adhésions, les comptes-rendus des entretiens, ou encore accéder à un tableau récapitulatif pour la pharmacie.

mise à jour : mars 2019

PATIENTS CONCERNÉS

- Patients sous anticoagulants oraux (ACO) : tous les patients majeurs sous ACO dont la durée du traitement prévisible ou effective est > 6 mois.
 - Ces médicaments ont une marge thérapeutique étroite, une inobservance du traitement peut avoir des conséquences graves (risque aggravé d'hémorragie).
- Patients asthmatiques : patients présentant une prescription de corticoïde inhalé, dont la durée du traitement consécutive prévisible est ≥ 6 mois.
 - Un asthme insuffisamment contrôlé est à l'origine de crises fréquentes, d'hospitalisation et de décès.
- Patients polymédiqués : patients souffrant d'une ou plusieurs pathologies chroniques, pour lesquels au moins 5 molécules ou principes actifs sont prescrits pour une durée ≥ 6 mois et ayant :
 - soit + de 65 ans et au moins une affection de longue durée (ALD)
 - soit + de 75 ans

L'entretien est alors un bilan partagé de médication (cf. fiche « Bilan partagé de médication »).

OBJECTIFS

- Accompagner le patient pour lui permettre de s'approprier et de bien suivre son traitement.
- Prévenir l'iatrogénie médicamenteuse.

EN PRATIQUE

L'organisation de ces entretiens modifie en profondeur les pratiques professionnelles : intégration à un planning déjà conséquent, appropriation de ce nouveau mode de travail par l'ensemble de l'équipe officinale, accompagnement individualisé du patient... Quelques conseils pour mettre en œuvre les entretiens pharmaceutiques en officine :

- Solliciter directement les patients au comptoir
- Faire participer les préparateurs au recrutement des patients
- Communiquer au sein de l'officine sur le fait qu'« ici on réalise des entretiens pharmaceutiques » via des affiches, les écrans publicitaires, les supports d'information mis à disposition par l'Assurance Maladie...
- Réaliser un planning des plages horaires d'entretiens.

L'entretien pharmaceutique (EP)

Comment proposer un entretien pharmaceutique ?

Exemple de phrases d'accroche vers le patient :

- « Souhaitez-vous obtenir plus d'informations sur la maladie ? »
- « Quelles difficultés rencontrez-vous avec le traitement ? »
- « Savez-vous pourquoi il est important de suivre scrupuleusement la prescription de votre traitement ? »

Les points à aborder

1. Présenter le nouveau rôle du pharmacien.
2. Annoncer la durée et le déroulement de l'EP.
3. Rappeler la notion de confidentialité de l'EP.
4. Expliciter la complémentarité entre l'entretien réalisé par le pharmacien et la prise en charge par le médecin.
5. Préciser les modalités : au moins 2 entretiens par an sur rdv, soit 1 entretien initial puis 1 entretien de suivi.
6. Préciser au patient l'objectif de l'entretien : faire le point sur ses connaissances et comportements, et surtout répondre à ses questions et préoccupations.
7. Indiquer que l'EP est pris en charge par l'Assurance Maladie.

L'entretien de suivi

Comment débiter l'entretien de suivi ?

« Comment allez-vous depuis notre dernière rencontre ? »

Les points à aborder

1. Rappel des points vus lors du 1^{er} entretien.
2. Annonce des thèmes qui vont être abordés lors de cet entretien de suivi.

RÉMUNERATION

| Année | Adhésion au 1 ^{er} semestre | Adhésion au 2 nd semestre | Rémunération |
|--|--|--|---|
| Année N (année civile de référence) | <ul style="list-style-type: none"> • 3 entretiens pharmaceutiques | <ul style="list-style-type: none"> • 2 entretiens pharmaceutique | <ul style="list-style-type: none"> • 50 € / an / patient |
| Années suivantes | <ul style="list-style-type: none"> • 1 entretien de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • 2 entretiens de suivi l'année N+1 • 1 entretien de suivi les années suivantes | <ul style="list-style-type: none"> • 30 € / an / patient |

Le versement de la rémunération intervient au cours du début du second semestre de l'année N+1.

La rémunération perçue pour un patient est limitée à une seule officine pour une année civile. Si 2 pharmacies ont conduit des entretiens avec un même patient, c'est la 1^{re} officine ayant déclaré la réalisation d'entretiens pharmaceutiques qui sera rémunérée.

→ À noter : le tableau récapitulatif de la rémunération du bilan partagé est à retrouver dans la fiche dédiée.